

## **Avantages de l'adhésion à la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance**

Représentant les intérêts d'actionnaires institutionnels, la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG) s'emploie à promouvoir une bonne gouvernance dans les sociétés ouvertes canadiennes ainsi qu'à améliorer le cadre réglementaire, pour aligner le mieux possible les intérêts des conseils d'administration et des directions sur ceux des actionnaires et pour favoriser l'efficacité et l'efficacé des marchés financiers canadiens. Les membres de la Coalition gèrent collectivement près de 2 000 milliards de dollars d'actifs au nom de la plupart des investisseurs canadiens. On trouvera une liste des membres jointe au présent document.

L'adhésion à la CCGG aide efficacement les investisseurs institutionnels à s'acquitter de leurs obligations fiduciaires dans un contexte où le public prend de plus en plus conscience de leurs responsabilités, au-delà de leurs droits, dans la gérance active des placements qu'ils effectuent. Elle offre aussi à ces investisseurs la possibilité de façonner le paysage de la gouvernance d'entreprise au Canada. L'adhésion à la CCGG comporte les avantages suivants :

### 1. Rester informé sur des questions de gouvernance

- La CCGG publie divers documents sur la gouvernance d'entreprise, dont des pratiques exemplaires, des politiques, des principes et des études.
- Les membres reçoivent des mises à jour mensuelles sur les activités de la CCGG et sur des faits nouveaux importants en matière de gouvernance.
- La CCGG est un carrefour où les membres peuvent s'échanger des informations relatives à la gouvernance.

### 2. Influencer les pratiques de gouvernance des sociétés ouvertes canadiennes

- La CCGG rencontre chaque année le conseil d'administration de 45 à 50 sociétés au nom de ses membres. Les membres ont leur mot à dire sur la liste de sociétés choisies pour ces rencontres de concertation. De plus, ils :
  - contribuent à l'élaboration de l'ordre du jour de chaque rencontre;
  - reçoivent une analyse détaillée des pratiques de gouvernance de chaque société; et
  - reçoivent un résumé des sujets abordés pendant chaque rencontre.
- La CCGG publie régulièrement des lignes directrices et des politiques allant au-delà des exigences légales minimales, qu'elle invite les sociétés à adopter dans le cadre de son programme de concertation.
- Pendant la période des votes par procuration, la CCGG remet à des membres des revues du vote par procuration dans certaines sociétés ouvertes canadiennes dont la gouvernance suscite des préoccupations.

### 3. Façonner le paysage juridique, réglementaire et des politiques au Canada

- La CCGG travaille proactivement à cerner les lois et règlements qui nécessitent des réformes et à les faire modifier.
- La CCGG répond fréquemment à des consultations et à des propositions de réformes de la réglementation au nom de ses membres, pour s'assurer que les droits des actionnaires soient reconnus et respectés.

#### 4. Influencer les politiques de la CCGG et collaborer avec ses membres

- Les membres ont l'occasion de se prononcer sur d'importantes politiques de la Coalition avant qu'elles soient rendues publiques.
- Chaque membre vote pour élire les administrateurs de la CCGG.
- Les membres ont le droit de participer à des comités de la CCGG (sous réserve de la disponibilité de places), dont le Comité de politiques publiques et le Comité de concertation des membres.
- Les membres ont accès à une section réservée du site Web de la CCGG qui renferme des informations à jour et pertinentes sur les sociétés ouvertes canadiennes avec lesquelles la Coalition a eu des rencontres de concertation.
- Les membres peuvent communiquer avec le personnel de la CCGG et d'autres membres pour obtenir des renseignements ayant trait à la gouvernance et pour développer leurs réseaux de connaissances.